



Propagation de flamme

Par Visiteur

Bonjour,

Au petit matin du 01 mars 2009, ma voiture a subit la propagation de flamme d'un véhicule qui a brulé et qui était placé derrière moi, c'est un incendie donc criminelle au dire du propriétaire, qui s'est propagé à mon véhicule et ma brulé toute la partie arrière.

J'ai porté plainte auxprès des services de police en identifiant le véhicule responsable et fait passer le document auprès de mon assurance.

Mon véhicule est désormais réparé mais mon assurance m'a fait payé ma franchise au principe qu'étant donné que l'incendiaire n'était pas identifié, et qu'il ne pouvait donc se retourner contre l'aassurance du propriétaire dont la voiture à été incendié puisqu'il n'est pas lui même responsable.

Ai-je un recours pour me faire rembourser ma franchise?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Le Code des assurances est muet sur ce point. Les assurances ont donc "carte blanche sur ce point" et votre contrat fait donc la "loi" entre les parties comme le prévoit l'article 1134 du Code civil.

A vérifier donc dans votre contrat, mais d'expérience je peux vous affirmer que la plupart des contrats prévoient une franchise en cas d'accident avec un tiers non identifié, ne serait-ce que dans le but d'éviter les fausse déclarations.

IL n'y a donc, à mon sens, pas grand chose à espérer sur le plan de la franchise, dans votre dossier.

Bien cordialement.

Par Visiteur

J'ai imprimé ma condition particulière ainsi que l'extrait de condition générale de mon contrat "partie incendie" (2 pages), comment puis-je vous les faire parvenir pour conclure et savoir s'il y a une brèche à exploiter ?

Cordialement,

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Vous pouvez me les faire parvenir par mail:

Cordialement

Par Visiteur

Je vous les envois immédiatement

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il n'y a effectivement rien dans le détail de votre contrat d'assurance qui permet de demander le remboursement de la franchise.

Lorsque l'auteur des faits n'est pas identifié l'assurance vous fait payer la franchise car elle ne peut se retourner contre lui.

Je comprends tout à fait votre situation mais malheureusement on ne peut rien faire.

Bien cordialement